

ADMINISTRATION :
Imprimerie F. RUEDI
 Lausanne
 3, Jumelles — Tél. 12-44

ABONNEMENTS :
 Suisse, 3 fr. par an; autres
 pays, 5 fr. par an.
 10 centimes le numéro.

La Voix de l'Humanité

Organe de la « Ligue pour la défense de l'Humanité
 et pour l'organisation de son progrès »

Les membres de la Ligue
 pour la défense de l'hu-
 manité fixent de leur propre
 gré le montant de leur coti-
 sation.

Compte de chèques pos-
 taux : III. 496.

Envoi gratuit des statuts
 de la ligue et de numéros
 spécimens de tous ses
 organes. S'adresser au se-
 crétaire, Lausanne, 3 Ju-
 melles.

Comité suisse de la Ligue : D^r Auguste FOREL ; Albert LOCHER, G. MÜLLER, conseil-
 lers nationaux ; A. SUTER, président du Conseil communal de Lausanne ;
 D^r TSCHUMI, D^r MOSER, conseillers d'Etat, Berne ; D^r R. BRODA ; A. SESSLER (Berne),
 D^r A. HUBER (Bâle), anciens présidents de tribunaux ; D^r A. de QUERVAIN, profes-
 seur à l'Université de Zurich ; F. RUEDI, ancien député du Grand Conseil vaudois,
 Lausanne ; E. RAPIN, pasteur, président honoraire de la Société vaudoise de la paix ;
 E. PETTREQUIN, président du conseil d'administration du journal « La Libre Pensée
 internationale » ; H. HODLER, directeur du journal « Esperanto », Genève, etc.

Comité de patronage international : A. NAQUET, anc. sénateur, Paris ; Jean LON-
 GUET, député de la Seine ; Gustave HUBBARD, ancien député de Seine-et-Oise ; Ramsay
 MACDONALD, de la Chambre des Communes ; Lino FERRIANI, procureur-général hono-
 raire, Côme ; W. FÖRSTER, président du Bureau international des poids et mesures ;
 Dr. N. af URSIN, ancien vice-président de la Diète finlandaise, etc.

Président de la Ligue : D^r R. BRODA, directeur des « Documents du Progrès ».

Prière d'envoyer à M. Fr. Ruedi, membre du Comité suisse, Lausanne, Jumelles 3
 tout ce qui concerne la rédaction de la « Voix de l'Humanité ».

Nos appels à la conscience de chaque nation se publiant en sa langue, nous prions nos lecteurs de consulter les autres organes de notre Ligue pour se rendre compte de son but impartial.

Une paix durable ?

par H. HODLER (Genève)

Pas de semaine ne se passe où, dans l'un ou l'autre des pays belligérants, quelque membre du gouvernement ne prenne la parole pour faire un exposé de la situation générale — encore que celle-ci demeure fort monotone — et rappeler en quelques mots le sens de cette guerre, qui, en vérité, semble bien près d'échapper au commun des mortels. A la fin de son discours, l'orateur ne manque pas de glisser un couplet redondant, où il est question non seulement de la victoire, qu'il n'est pas permis de mettre en doute, mais aussi de l'établissement d'une paix durable dont l'Europe éprouve le plus grand besoin. Ces manifestations oratoires donnent lieu à d'abondants commentaires dans la presse de tous les pays, et il n'est guère de journaliste qui s'abstienne de commenter ses impressions au public, approuvant ou réprochant selon qu'il s'agit de la vérité française ou de la vérité allemande.

Nous voulons bien croire que, l'expérience aidant, nos gouvernants sont maintenant pénétrés de la nécessité d'assurer à notre malheureux continent une longue période de tranquillité, mais nous ne pouvons oublier que ces mêmes gouvernants ont, au cours des dernières années, maintes fois protesté de leur ardente volonté de paix, ce qui n'a point empêché la plus meurtrière des guerres. Les déceptions que nous avons subies ne laissent donc pas de nous rendre moins crédules et plus exigeants quant aux promesses d'avenir. Les mêmes assurances vagues qui nous paraissent suffisantes dans le passé ne sauraient plus maintenant nous satisfaire. Nous ne pouvons plus croire sans savoir ; nous voulons au contraire savoir afin de croire. Ce n'est donc pas pousser trop loin la curiosité que de rechercher si les solutions que nous proposons les hommes d'Etat actuels tendent effectivement à l'établissement d'une paix durable ou, au contraire, si elles ne visent en fait qu'au maintien de l'ordre de choses dont la guerre est inséparable. Nous tenterons de l'examiner, en soumettant à l'analyse les principales formules dont se réclament les dirigeants des deux groupes belligérants.

Dans le camp de la Quadruple-Entente, la formule la plus populaire est celle qui fait dépendre l'avènement d'une ère de paix durable de la destruction préalable du militarisme prussien. D'autres buts de guerre sont également indiqués par les dirigeants des pays alliés : réorganiser l'Europe d'après le principe des nationalités, sauvegarder l'indépendance des petits peuples, assurer le respect des traités internationaux.

Voyons si nous trouvons là les éléments positifs d'une paix durable, mais tout d'abord précisons le sens même de cette expression « paix durable » employée par les hommes d'Etat de tous les pays belligérants. C'est évidemment sur l'idée de durée que l'on veut insister. Or, sous le régime de l'anarchie internationale, la durée d'une période de paix échappe à toute prévision. Il suffit d'une nouvelle combinaison diplomatique ou d'un incident pour amener une rupture de l'équilibre instable que constituent les groupements politiques des puissances européennes, et, par conséquent, l'état de guerre. Une paix durable doit donc différer de la paix dont nous jouissons avant la conflagration actuelle par sa nature. C'est seulement par une transformation du système auquel sont soumises les nations civilisées dans leurs rapports extérieurs qu'une telle paix peut être obtenue. Une nouvelle combinaison politique dans le cadre du régime anarchique actuel ne nous procurera pas plus la paix durable à laquelle aspirent profondément les peuples modernes que les innombrables combinaisons issues des guerres du passé et dont les meilleures ont valu au monde une période de paix qui n'a pas excédé quatre ou cinq décades. Nos ambitions doivent aller au delà d'une génération ; sinon, il serait plus honnête de parler, non pas d'une paix durable, mais d'un retour pur et simple au *statu quo*.

Ceci posé, examinons si l'une des fins assignées à cette guerre, la destruction du militarisme prussien, est de nature à hâter l'avènement d'un régime nouveau où la guerre serait, sinon impossible, du moins exceptionnelle. On pourrait préalablement rechercher si ce que nous appelons le militarisme est vraiment limité à la Prusse ou si ce phénomène n'est pas consécutif au régime de l'anarchie internationale et de la paix armée. Sans aboutir à la conclusion que le militarisme prussien n'est qu'un mythe, ces recherches permettraient peut-être de constater en dehors de l'Allemagne l'existence d'autres formes de militarisme. Laissons cependant cette question de côté et admettons qu'il existe réellement en Allemagne, ainsi que l'affirmait M. Asquith dans un de ses derniers discours, « un gouvernement contrôlé par une caste militaire » et animé de la volonté de s'imposer à l'Europe. En ce cas, la guerre actuelle, offrirait — et offre en effet — de nombreuses analogies avec les guerres que durent engager les Alliés au début du XIX^{me} siècle afin d'abattre la puissance napoléonienne et de détruire le militarisme français, alors fort dangereux pour l'indépendance des peuples étrangers. On sait que, non sans peine, les Alliés de l'époque réussirent finalement dans l'accomplissement de leur tâche. La France fut envahie, sa capitale occupée, ses armées décimées, son gouvernement changé, tous les territoires conquis durant vingt années repris. Une fois de plus parut démontrée l'impossibilité pour une puissance, même très forte, de conserver l'hégémonie politique en Europe au delà d'une courte période d'ailleurs marquée par des luttes incessantes. La

leçon était donc très nette. Elle ne fut guère comprise. Une vingtaine d'années après ces événements, l'esprit napoléonien renaissait en France et moins de quatre décades passèrent avant que ce pays, malgré les deux invasions qu'il avait subies, ne prit l'initiative de nouvelles guerres et ne reconquit partiellement, jusqu'en 1870, la suprématie qu'il avait perdue en 1814. On voit donc que les intéressés tinrent faiblement compte de la leçon qui leur avait été infligée. Le militarisme français fut de fait détruit en 1814-1815, mais cette destruction n'eut nullement pour résultat l'établissement d'une paix durable. La tranquillité relative dont jouit notre continent de 1815 à 1848 — période très courte — eut pour causes l'état d'épuisement amené par une lutte de vingt années et surtout les quelques tentatives d'organisation européenne ébauchées par la Sainte-Alliance.

Supposons maintenant l'Allemagne réduite à l'impuissance comme le fut la France en 1815. (Nous taisons les difficultés de cette opération). A moins de mutiler son territoire et de briser son unité, il est matériellement impossible d'empêcher l'Allemagne, même accablée par la défaite, de demeurer une grande puissance. Celle-ci ne cesserait donc de constituer un danger immédiat que momentanément. Peut-être dira-t-on qu'elle sera ruinée, par conséquent dans l'impossibilité d'agir pour reconquérir sa « place au soleil ». Mais les puissances victorieuses ne seront guère moins épuisées, de sorte que la proportion — ce qui en définitive importe dans la lutte — ne sera pas très sensiblement modifiée. D'autre part, l'histoire est là pour nous rappeler la fragilité des systèmes d'alliance. Entre les différents éléments qui constituent le groupe des Alliés, il existe, à l'état virtuel, de nombreuses oppositions d'ordre politique. Actuellement l'intérêt commun et la nécessité de faire face à un adversaire puissant font qu'on laisse volontairement dans l'ombre toutes les questions dont la discussion pourrait avoir pour effet de troubler les bonnes relations existant entre les pays alliés. On ne résoud rien ; on éloigne autant que possible tout ce qui divise. Mais une fois atteint le résultat visé par le groupe, les éléments dont il se compose tendront à se dissocier. De nouveaux problèmes politiques surgiront à l'horizon et rendront nécessaires des combinaisons différentes, dont les nations vaincues ne seront d'ailleurs pas exclues. (On a souvent besoin d'un plus petit que soi). Ainsi, tant que le régime même de la communauté internationale n'est pas transformé dans ses bases, rien ne saurait empêcher que dans quelques décades une autre nation ou un autre groupe de nations ne s'efforce de conquérir la suprématie et d'imposer par la force sa volonté aux autres puissances. Même si l'on suppose que le bloc des Alliés se maintienne au delà de la guerre et s'affermisse en une alliance plus étroite, il n'en restera pas moins que ce groupe ne représentera qu'une partie par rapport à l'ensemble des populations civilisées. On pourra alors à bon droit parler non plus des aspirations de l'Alle-

magne à l'hégémonie, mais d'une hégémonie de fait des nations alliées.

De toute façon, la destruction du militarisme allemand, telle qu'elle est habituellement envisagée, ne peut à elle seule amener un changement décisif dans la nature des rapports internationaux. Au militarisme de la nation A, succédera, après quelques années de repos relatif, le militarisme de la nation B ou C, dont la destruction nécessitera un nouvel effort non moins sanglant que celui dont nous sommes actuellement les témoins. Sous le régime anarchique auquel sont soumis les Etats modernes, le mal n'est jamais détruit; il est seulement déplacé, et cela est évident puisque la cause profonde de ce mal réside dans le régime lui-même, que l'aveuglement des hommes laisse subsister. Le militarisme n'est qu'un effet naturel de l'anarchie internationale dans laquelle nous vivons. Pour l'éliminer, il faut d'abord transformer le système dont il est inséparable, c'est-à-dire établir la fédération qui garantira la sécurité de tous les Etats et qui, par la limitation des armements qu'elle entraînera, rendra impossible toute tentative d'un Etat d'imposer sa suprématie par les armes. Mais de ce régime nouveau il n'est point question dans les déclarations des dirigeants des pays alliés. La formule « destruction du militarisme prussien » a assurément le mérite d'être fort simple et suggestive; elle s'impose facilement à l'esprit des foules. Mais les réalités qu'elle traduit ne concourent nullement à l'établissement d'une paix durable. La défaite de l'Allemagne n'entraînera par elle-même aucune modification essentielle du régime; celui-ci ne se transformera que lorsque les idées anarchiques auxquelles sacrifient tous les peuples se seront elles-mêmes modifiées dans le sens indiqué par l'idée de fédération. Et pour cela il faut autre chose que des canons et des mitrailleuses. Il faut une action sur nous-mêmes, et cela chez tous les peuples.

On entend également les dirigeants des puissances occidentales faire fréquemment allusion à une réorganisation de l'Europe d'après le principe des nationalités. Tel serait un des buts poursuivis par les nations alliées. Le problème des nationalités est, cela va de soi, trop vaste pour que nous prétendions condenser en quelques lignes tout ce qui a trait aux nombreuses questions qu'il soulève tant au point de vue théorique qu'au point de vue pratique. Bornons-nous à quelques remarques.

Tout d'abord qu'entend-on par « nationalité »? Une nationalité a-t-elle pour élément de différenciation essentiel la communauté de langue et de culture? Ou bien donnerons-nous le nom de nationalité à tout groupement politique d'individus réunis par le désir de poursuivre en commun leurs destinées? — Il ne s'agit point là d'une question purement académique. Le principe des nationalités est susceptible d'applications très différentes selon le sens dont on revêt le mot « nationalité ». Dans le premier cas, en effet, la nationalité étant marquée par la communauté de langue et de culture, des Etats tels que l'Autriche-Hongrie, la Russie, la Suisse, la Belgique, la Grande-Bretagne, devraient être partagés puisqu'ils renferment tous des populations de nationalités différentes. Dans le second cas, au contraire, la notion de nationalité étant d'ordre psychologique, nous ne serions autorisés à disposer des populations qu'après les avoir directement consultées, tout au moins lorsqu'il y a doute ou contestation quant à la nature de leurs sentiments nationaux. Au nom du principe des nationalités, les Serbes revendiquent la possession de la Dalmatie, de la Bosnie et de la Croatie, les Italiens celle du Trentin et de l'Istrie, les Roumains celle de la Transylvanie. Fort bien, mais

nous ne sommes pas absolument sûrs que les populations de ces différentes régions manifestent les mêmes désirs. Dira-t-on que la communauté de langue et de culture constitue une présomption suffisante? Mais, si tel est le cas, l'Allemagne pourrait tout aussi bien revendiquer la possession de la Suisse et de l'Autriche allemandes, la France celle de la Belgique wallonne et de la Suisse romande, l'Italie celle du Tessin, etc.

Si, au contraire, nous admettons que l'élément distinctif de la nationalité réside dans la communauté de sentiments, ce qui est en effet plus exact, nous sommes obligés de reconnaître que dans tous les cas douteux ou contestables, il n'existe pas d'autre moyen équitable de trancher le différend que d'instituer une consultation des populations intéressées. Or, pour que cette consultation ait un sens, il faut qu'elle soit loyale et libre de toute contrainte extérieure. C'est dire que les modalités doivent en être fixées non par telle ou telle nation directement intéressée, mais par l'ensemble de la communauté internationale qui doit également en diriger l'organisation et assurer la libre manifestation de toutes les opinions. Une application systématique du droit des peuples est impossible sous le régime de l'anarchie internationale, puisqu'elle a pour condition première l'existence d'une autorité internationale, donc, sous quelle forme qu'on la conçoive, la fédération. C'est se condamner à demeurer dans l'impuissance que de préconiser le droit des peuples, sans admettre d'autre part que ce principe juridique nouveau ne peut recevoir d'application générale que dans une société des nations juridiquement organisée.

Les hommes d'Etat qui se réclament du principe des nationalités sont fort loin de reconnaître cette nécessité. Ils demeurent tous en fait partisans du régime actuel, caractérisé par la coexistence d'Etats strictement indépendants et souverains. Il est même très douteux que les dirigeants, qui, dans les manifestations de la vie publique, protestent de leur fidélité au principe des nationalités soient disposés à régler les questions territoriales pendantes par le procédé plébiscitaire ou tout autre impliquant la consultation des intéressés. Ils croient, au contraire, qu'eux seuls ont qualité pour interpréter les aspirations des peuples, et ils ne paraissent pas douter que la paix ne soit assurée pour longtemps lorsque le Trentin et Trieste auront été réunis à l'Italie, l'Alsace-Lorraine à la France, le Schleswig au Danemark, la Posnanie et une partie de la Galicie à la Pologne, les pays yougo-slaves à la Serbie, la Transylvanie à la Roumanie, et que la Pologne, la Bohême, la Hongrie constitueront des Etats indépendants. D'abord, il n'est pas certain que, dans tous les cas cités, cette répartition réponde aux vœux des populations. Mais même si nous supposons qu'il en soit ainsi, il reste toujours que les Etats ainsi formés peuvent entrer en conflit, soit à propos de l'attribution des nombreux territoires où plusieurs nationalités sont représentées, soit à propos de toute autre question posée par la coexistence de nations indépendantes, qui ne sont point subordonnées à une autorité internationale commune. Ce qui s'est passé dans les Balkans laisse prévoir ce que nous réserveraient une Autriche-Hongrie et une Russie découpées selon le principe des nationalités, du moins tant que la souveraineté des Etats demeure illimitée. Il serait bien étonnant que, dans ces conditions, grande Serbie, grande Roumanie, Hongrie, Bohême, Autriche, Pologne, vécussent spontanément en bonne harmonie. Tout porte à croire, au contraire, que les conflits et les chances de guerre se multiplieront dans la mesure où sera accru le nombre des Etats indépendants. Certes, une paix durable ne saurait se concevoir tant qu'il existe des peuples opprimés, mais la libération de tous les peuples n'est pratiquement réalisable que par la fédération, condition primordiale de toute solution d'ordre. Or, nous le répétons, dans aucun des discours prononcés par les dirigeants de la Qua-

druple-Entente, pas plus d'ailleurs que dans ceux de leurs adversaires, il n'est fait allusion à une organisation de la société des nations et à l'élimination du régime anarchique dont nous souffrons tous. Dans ces conditions, il est fort à craindre que les déclarations en faveur du droit des peuples ne soient suivies d'aucun résultat positif, et cela d'autant plus que les représentants du groupe adverse ne craignent pas eux aussi d'invoquer, dans certains cas, ce même principe des nationalités, auquel en réalité les gouvernants font appel chaque fois qu'ils supputent de son application un accroissement de territoire pour le pays dont ils défendent les intérêts.

Enfin, les Alliés, entendons-nous, défendent la cause de l'inviolabilité des traités et de l'indépendance des petites nations. Nous ne rechercherons pas si certains éléments des Alliés ont toujours respecté les traités (Egypte, Maroc, Finlande, Pologne) et l'indépendance des petits peuples (Transvaal, Irlande, Finlande). Après tout, il n'est pas interdit de s'amender. Nous mettrons donc les hommes d'Etat de l'Entente au bénéfice de la sincérité des intentions. Mais, là encore, on ne nous dit pas comment on prétend à l'avenir assurer l'inviolabilité des traités et l'indépendance des petites nations. C'est cependant le point capital. Il n'existe en réalité qu'un seul moyen de garantir la sécurité de toutes les nations, grandes et petites, et de faire du droit international une réalité, c'est de constituer une force de police internationale, après avoir procédé à une réduction simultanée des armements. La réalisation de cette condition implique tout d'abord la formation d'une ligue entre toutes les puissances civilisées, donc la fédération. Or, c'est ce que ne veulent point admettre les hommes d'Etat actuels, profondément convaincus de l'impossibilité de mettre fin au régime de l'anarchie internationale. Tout au plus parle-t-on d'une alliance entre les pays de l'Entente, destinée à survivre à la guerre, c'est-à-dire d'un groupement qui s'opposerait à un autre groupement (Europe centrale), auquel cas l'indépendance des petits peuples serait au contraire fort compromise. Réintégrer la Belgique et la Serbie dans leur souveraineté, c'est fort bien, mais il ne s'agit là que d'un retour pur et simple au statu quo. Nous accordons bien volontiers qu'une paix durable n'est guère admissible dans une Europe où la Belgique et la Serbie ne seraient plus libres, mais il ne s'en suit nullement qu'il suffit de libérer la Belgique et la Serbie pour assurer une paix durable. Celle-ci ne se conçoit point sans un *ordre international nouveau*.

Ainsi, des nombreuses déclarations des représentants de l'Entente, il n'est pas possible de conclure, en cas de victoire de ce camp, à l'avènement d'un régime nouveau. La ligne des frontières sera déplacée, la suprématie passera d'un groupe à l'autre, mais le système même des relations internationales ne sera pas modifié, et, par conséquent, non seulement toutes les possibilités de guerre subsisteront, mais encore rien ne prouve que la paix qui suivra cette guerre soit de beaucoup plus longue durée que celle dont furent suivies les guerres du passé. L'incertitude règne tant que demeure le système d'où la guerre est issue. Nous verrons que les mêmes conclusions s'imposent si nous examinons les propositions du groupe opposé des belligérants.

(A suivre.)

Editeur responsable et imprimeur : Fr. Ruedi.